



B.N.S.S.A.

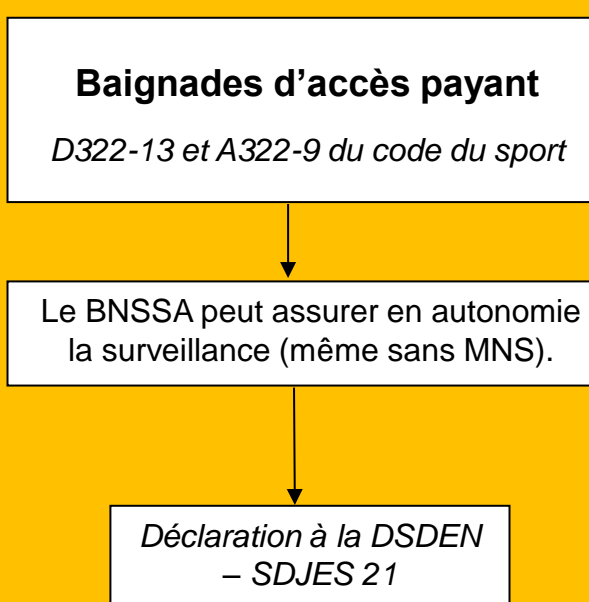
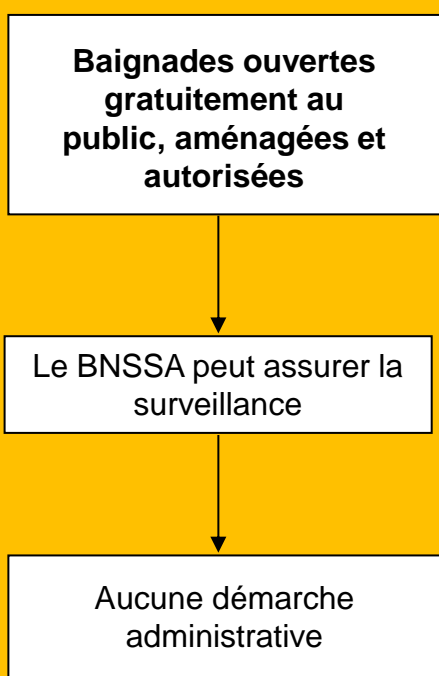
Démarche liée à la déclaration annuelle des BNSSA en Côte-d'Or.



Cadre d'application :



- **Surveillance** des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées.
- **Surveillance** de baignades d'accès payant assurée, par les titulaires du BNSSA, régulièrement déclarés, en autonomie, sous réserve de la présentation du certificat d'aptitude à la surveillance et au sauvetage en cours de validité.
- Code du sport (<https://www.legifrance.gouv.fr>) **A l'exclusion de toute activité d'enseignement et d'entraînement de la natation.**



RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

Contact DSDEN-SDJES 21 :
Noémie ROBLIN
06 25 36 41 71
Noemie.roblin@ac-dijon.fr



Fin de la Dérogation

Demande de déclaration à renouveler tous les ans par le BNSSA.

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE

- 1 Photocopie de la carte nationale d'identité recto/verso en cours de validité.
- 2 Copie du BNSSA (certificat de révision tous les 5 ans si besoin) + copie du PSE1 (recyclage tous les ans)
- 3 Certificat médical (datant de moins de 3 mois dont le modèle est fixé à l'annexe III-9 du code du sport)

Document à destination des exploitants de baignade et titulaires du BNSSA. Mis à jour en février 2026.